

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

### I. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit:** PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML  
**Emploi de la substance :** Bio stimulant Traitement SEMENCE  
**Téléphone :** 03.21.25.03.80  
**Mail :** contact@conceptnaturebio.fr

**CONCEPT NATURE BIO**  
**IMMEUBLE LES BOULEAUX**  
**APPT N°1**  
**62620 BARLIN**  
**France**



**Description** Produit liquide en 2 phases : l'une huileuse et l'autre aqueuse. Tout le risque est porté par la phase huileuse. La FDS rédigée ci-après tient compte de la concentration de ce risque dans cette seule phase.

**Numéro d'appel d'urgence :** +33 (0)1 45 42 59 59  
**Société/Organisme :** INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**Autres numéros d'appel d'urgence :** 112

### II. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 1) Qualification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317)

Provoque des lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation, Catégorie 1 (Resp. Sens 1, H334)

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2) Eléments d'étiquetages conformément à la directive 1272/2008CE.

| Pictogramme               | GHS05   | GHS07  |
|---------------------------|---|--|
|                           |  |  |
| Mention d'avertissement : | Danger  | Attention  |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

### Identification du produit :

*Capsicum frutescens* L

CAS : 85940-30-3

EC : 288-920-0

### Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H 318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

### Conseils de prudence – Prévention :

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage

### Conseils de prudence – Intervention :

P305+P351+P338 : **En cas de contact avec les yeux** rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer a rincé.

P310 : Appeler immédiatement le **centre antipoison**. Ou un médecin.

P302+P352 : **En cas de contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

### Conseils de prudence – Elimination :

P501 : Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets selon la réglementation locale, nationale, ou internationale.

## III. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Composition

| IDENTIFICATION                     | NOM                           | CLASSE DANGER<br>(CE) 1272/2008  | %           |
|------------------------------------|-------------------------------|--|-------------|
| CAS : 85940-30-3<br>EC : 288-920-0 | <i>Capsicum frutescens</i> L. | GH06, GH07, GHS05, GHS08<br>STOT SE 3, H335<br>Resp. Sens. 1, H334<br>Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Irrit. 2, H315 | 1.5 < X ≤ 5 |

## IV. PREMIERS SECOURS

Siret : 85068006700012 – APE : 2059 Z – RCS : 860680067 – FR 89850680067 - Capital : 31500,00 €

Site : [www.conceptnaturebio.fr](http://www.conceptnaturebio.fr) Mail : [contact@conceptnaturebio.fr](mailto:contact@conceptnaturebio.fr)

Tel fixe : 03.21.25.03.80 Portable 06.59.78.96.71

Assurance Responsabilité Civile N°AR737693

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

Si le moindre problème respiratoire se manifeste ou dans le doute, informer un docteur et lui montrer les informations de cette fiche sécurité.

### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment à l'eau l'aire contaminée, tiède si possible et avec du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### Contact avec les yeux

Rincer abondamment avec un flux d'eau courante, ouvrir les paupières (user de la force si nécessaire), enlever les lentilles de contact de la personne. Rincer en continu au moins 15 mn. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

### Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si la personne a le moindre problème de santé. Ne pas faire vomir.

### Inhalation

Placer le sujet au repos, à l'air frais. Consulter un médecin en cas d'irritation, dyspnée ou autre symptômes persistants.

**Aucun symptôme n'est donné alors que le produit serait classé sensibilisant, et provoquant une sévère irritation des yeux.**

### Les symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucune information / donnée disponible.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

## V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.

### Contre-indication

Jet d'eau direct

### Mesure de protection dans la lutte

### l'incendie

Eviter l'inhalation des vapeurs d'incendie. Porter un appareil respiratoire. **contre** Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés aux flammes.

### Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.

### Conseils pour les pompiers

### Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### Autres informations

Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

## VI. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Pour les non-sauveteurs

Equipement de protection :

Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence :

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### Pour les sauveteurs

Equipement de protection

Protection personnelle : voir rubrique 8.

Procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni vers les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement ; les méthodes de confinement suivantes sont envisageables : - Afin de limiter la production de poussière ou de vapeur : recouvrir le produit avec de la semoule absorbante (inerte, non inflammable et non combustible). - En

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

cas d'épandages importants : mise en place d'une enceinte de protection, couverture des égouts. Recueillir le mélange absorbant/produit et le placer dans des emballages compatibles en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur. En cas d'épandage important prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Le mélange absorbant/produit doit être manipulé avec les mêmes précautions que le produit lui-même.

### Procédés de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Laver la zone contaminée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

Référence à d'autres sections Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Manipuler dans un local aéré à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur. Le port de lunettes, de gants et de vêtements de protection est requis. Ne pas fumer, manger ou boire sur les aires de travail.

### Conditions de stockage

- Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité : Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures extrêmes (Chaleur et Froid). - Pour plus de détails sur les conditions de stockage permettant d'assurer la qualité : Consulter la fiche de spécification.

### Produits incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### Durée de vie

12 mois à compter de la date d'envoi, dans les conditions normales de stockage.

## VIII. CONTROLE DE L'EXPOSITION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE



### Paramètres de contrôles

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Suivre les mesures habituelles pour la protection de la santé au travail et surtout une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une aspiration locale ou une ventilation générale suffisante. Si les limites d'exposition ne peuvent pas être observées dans ce module, des protections adaptées pour l'air doivent être mises en place.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

### Protection des mains

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. Type de gants conseillés : Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)) possédant les caractéristiques suivantes : gants imperméables conformes à la norme NF EN134.

### Protection du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements de protection appropriés. En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau. En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau. Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### État physique Apparence

Liquide visqueux

### Couleur

Orange à rouge

### Odeur

Caractéristique

### Point de fusion/point de congélation -15 °C

### Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition = 107 °C

### Inflammabilité

### Limites inférieure et supérieure d'explosion

### Point éclair en °C (cuve fermée) 287-300 °C

### Température d'auto-inflammation

### Température de décomposition

### pH 9-11

### Viscosité cinématique ND

### Solubilité

Soluble dans l'huile

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

### Pression de vapeur

### Densité à 20°C

0,918 – 0,923 kg/L

### Densité de vapeur relative

## X. STABILITE ET REACTIVITE

### Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'emploi.

### Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

### Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérisera pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.). 10.4. Conditions à éviter Enumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Température excessive et source d'ignition.

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

Eviter le contact ou la contamination avec les acides forts et les agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

### Conditions à éviter

### Matières incompatibles

### Matières à éviter/incompatibles

### Produits de décomposition dangereux

## XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations sur la toxicité aigue ne sont pas cohérentes avec la potentielle classification.

Les informations sur la corrosion/irritation oculaire sont manquantes.

Le mode de sensibilisation (respiratoire ou cutanée) n'est pas précisé.

La toxicité par aspiration n'est pas mentionnée.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aigue

Non classé.

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

#### Corrosion/irritation cutanée

H 318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque des lésions oculaires graves

#### Sensibilisation cutanée et respiratoire

Peut provoquer une allergie.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Mutagénicité des cellules germinales

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Carcinogénicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité sur la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité pour des organes cibles spécifiques – exposition simple

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Toxicité pour des organes cibles spécifiques – exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

#### Danger par inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

##### a. Substances :

###### Toxicité aigüe :

*Capsicum frutescens* L. (CAS : 85940-30-3)

Siret : 85068006700012 – APE : 2059 Z – RCS : 860680067 – FR 89850680067 - Capital : 31500,00 €

Site : [www.conceptnaturebio.fr](http://www.conceptnaturebio.fr) Mail : [contact@conceptnaturebio.fr](mailto:contact@conceptnaturebio.fr)

Tel fixe : 03.21.25.03.80 Portable 06.59.78.96.71

Assurance Responsabilité Civile N°AR737693

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

/

**Substances décrites dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) :**

### Informations sur les voies d'exposition probables :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Contact avec la peau  | Peut provoquer une allergie.                                      |
| Contact avec les yeux | Provoque de graves brûlures.                                      |
| Inhalation            | Peut provoquer une allergie, asthme ou difficultés respiratoires. |
| Ingestion             | Aucune donnée disponible.   |

## XII. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### Toxicité

#### Toxicité pour les poissons

*Capsicum frutescens* L. (CAS : 85940-30-3)

Non toxique

#### Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

*Capsicum frutescens* L. (CAS : 85940-30-3)

Pas d'information disponible.

#### Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

#### Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

#### Effets biologiques :

Pas d'information disponible.

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## XIII. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### Méthode de traitement des déchets

Procéder conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Proscrire le rejet en milieu naturel (air, eau, sol). Tout produit non utilisé et packaging contaminé devraient être placés dans des contenants étiquetés pour la collection des déchets et soumis à la personne autorisée à l'élimination des déchets (compagnie spécialisée) qui a le droit à une telle activité. Ne pas déverser les produits dans les systèmes d'évacuation. Le produit ne doit pas être éliminé avec les déchets municipaux. Les contenants vides peuvent être utilisés en tant que déchets pour incinération pour créer de l'énergie ou déposer dans une décharge qui possède une classification appropriée. Lavés parfaitement, les containers peuvent être soumis au recyclage.

## XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route ADR/RID :

Numéro UN : /

Classe : /

Groupe d'emballage : /

Siret : 85068006700012 – APE : 2059 Z – RCS : 860680067 – FR 89850680067 - Capital : 31500,00 €

Site : [www.conceptnaturebio.fr](http://www.conceptnaturebio.fr) Mail : [contact@conceptnaturebio.fr](mailto:contact@conceptnaturebio.fr)

Tel fixe : 03.21.25.03.80 Portable 06.59.78.96.71

Assurance Responsabilité Civile N°AR737693

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

### Transport maritime IMDG :

Numéro UN : /  
Classe : /  
Groupe d'emballage : /

### Transport aérien IATA :

Numéro UN : /  
Classe : /  
Groupe d'emballage : /

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 – IMDG 2020 – OACI/IATA 2020).

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Aucune donnée disponible.

## XV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <toute préparations> 1272/2008/CE et de ses adaptions

A été aussi prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses)

### **Tableaux des maladies professionnelles selon le code du travail français:**

Tableau n°65 : Lésions eczématoïdes de mécanisme allergique

Tableau n°84 : Affection engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Aucune mention à une évaluation de la sécurité chimique (faite ou non).

### **Nomenclature des installations classées (Version 23 (Mars 2011)) :**

| N° ICPE | Désignation de la rubrique   | Régime | Rayon |
|---------|--|--------|-------|
| 1431    | Liquides inflammables (fabrication industrielle dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration)   | A      | 3     |
| 1432    | Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés).   |        |       |
|         | <b>1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visées à la rubrique 1430</b><br>susceptible d'être présente est :  |        |       |
|         | <b>c) supérieure ou égale à 10 000t pour la catégorie B,</b><br>notamment les essences y compris les naphtes et kérénènes dont le pouvoir éclair est inférieur à 55°C (carburants d'aviation compris). | AS     | 4     |
|         | <b>2. Stockage de liquides inflammables visées à la rubrique 1430 :</b>  |        |       |
|         | <b>a) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100m<sup>3</sup>.</b>  | A      | 2     |
|         | <b>b) Représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10m<sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 100m<sup>3</sup>.</b>   | DC     |       |

Régime = A ; autorisation : E : Enregistrement ; D : déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'environnement.

Rayon = Rayon d'affichage en kilomètres.

## XVI. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## PAT 04-12 BOUTEILLE DE 250 ML

Date de mise à jour 28/11/2024 version : FR Révision 1.4

En conformité à l'Arrêté du 14 juin 2021

il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses pour la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous good by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).